

# LA CULTURE ET L'ART AU COLLÈGE

2020/2021

## CAHIER DES CHARGES

**seine · saint · denis**  
LE DÉPARTEMENT



## Contacts

### Département de la Seine-Saint-Denis

Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs

Bureau du Parcours d'Education Artistique et Culturelle

Sandrine David : [cac@seinesaintdenis.fr](mailto:cac@seinesaintdenis.fr) / 01 43 93 83 37

### Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Seine-Saint-Denis

Mission éducation artistique et culturelle (EAC)

Pascal Jézéquel : [ce.93eac@ac-creteil.fr](mailto:ce.93eac@ac-creteil.fr) / 01 43 93 74 10

## Calendrier de l'appel à projets

### ▪ 26 mars 2020

Ouverture des candidatures en ligne sur la plateforme CAC :

<https://micaco.seinesaintdenis.fr>

### ▪ 4 juin 2020 à minuit

Clôture des candidatures en ligne

### ▪ juin-début juillet 2020

Examen des propositions de parcours par le comité de pilotage

### ▪ Semaine du 6 juillet 2020

Publication des résultats

### ▪ 1er octobre 2020

Clôture du dépôt des calendriers prévisionnels pour confirmation des parcours retenus

## Modalités générales

<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	<p>L'appel à projets s'adresse aux compagnies, structures culturelles et scientifiques qui doivent déposer leur demande via une personne morale. Le dépôt des candidatures s'effectue uniquement par télé procédure sur la plateforme CAC : <a href="https://micaco.seinesaintdenis.fr">https://micaco.seinesaintdenis.fr</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Les parcours sont gratuits pour les établissements scolaires, les collégiens et leurs familles (ateliers, interventions, billetterie, transports...)</b></li> <li>▪ Les parcours peuvent se dérouler dans l'ensemble des <b>130 collèges publics</b> de la Seine-Saint-Denis. Pour pouvoir être déposé, chaque projet doit <b>être co-construit avec un/plusieurs enseignant(s) et visé par le chef d'établissement.</b></li> <li>▪ Le principal peut donner son accord de principe pour que 5 parcours maximum soit présentés au comité de pilotage pour son établissement. Le cas échéant, il communique un ordre de préférence qui sera analysé, parmi d'autres critères, en comité de pilotage.</li> <li>▪ In fine, chaque collège est susceptible d'accueillir <b>un maximum de 3 parcours par an</b>. Dans un même collège, une structure culturelle ou scientifique ne peut proposer que 2 parcours sur les 3 possibles.</li> <li>▪ Chaque parcours doit être inscrit au volet culturel du projet d'établissement du collège et se distinguer des projets déjà financés par le Conseil départemental ainsi que des dispositifs tels que les classes à Projet artistique et culturel, ateliers artistiques, les Itinéraires de découverte, accompagnement éducatif...</li> </ul>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer les conditions pour les collégiens d'une <b>réelle rencontre avec une œuvre, une démarche artistique ou scientifique.</b></li> <li>▪ Donner la possibilité aux collégiens de <b>fréquenter des œuvres et de pratiquer une discipline artistique/scientifique</b> encadrée par des artistes/scientifiques engagés dans des actions de création/de recherche.</li> <li>▪ Assurer une représentation de la <b>diversité des expressions artistiques et culturelles</b> au sein des collèges.</li> <li>▪ Assurer un <b>égal accès en tout point du territoire départemental.</b></li> </ul>
<b>STRUCTURATION DE L'ACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chaque parcours concerne nécessairement <b>un groupe classe pendant le temps scolaire.</b></li> <li>▪ Il est organisé en trois temps principaux, pour <b>une durée totale d'environ 40 heures</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un temps de <b>pratique collective ou individuelle</b> pour environ la moitié de la durée totale du projet (environ 20 heures).</li> <li>- Un temps consacré à des <b>spectacles, visites et sorties culturelles</b> (environ 10 heures).</li> <li>- Des <b>temps de réflexion/débat</b> et des temps dédiés à la <b>préparation de la clôture</b> du projet (environ 10 heures).022</li> </ul> </li> </ul>
<b>SUBVENTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le versement de la subvention est conditionné par la validation du/des budget(s) et du/des calendrier(s) prévisionnel(s) du/des parcours.</li> <li>▪ Le montant de la subvention est fonction du/des budget(s) validé(s) et ne peut excéder <b>3 800 € TTC par parcours.</b></li> <li>▪ Cette somme doit couvrir <b>l'ensemble des frais afférant au parcours</b> (rémunération artistique, sorties, transports, matériel...).</li> </ul> <p>Pour les structures ne bénéficiant pas, par ailleurs, d'une subvention départementale de fonctionnement, une partie de la somme (dans la limite de 15% du budget global) peut être affectée à l'ingénierie du projet (administration, coordination...).</p>
<b>DEMARCHE DE SENSIBILISATION A L'EGALITE FEMMES -HOMMES</b>	<p>Détenteur du label Diversité délivré par l'AFNOR, le Département de la Seine-Saint-Denis est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre toutes les formes de discriminations et pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. En <i>avril 2019</i>, le Département a adopté un plan d'actions transversales avec notamment pour ambition d'adopter une approche intégrée de l'égalité et de collecter des données genrées. À ce titre, la Direction de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs préfigure une démarche permettant d'interroger l'égalité femmes-hommes tout au long de la construction et de la mise en œuvre des politiques publiques, afin d'analyser leurs impacts sur les femmes et les hommes et de procéder à des ajustements si des déséquilibres sont observés. C'est dans ce cadre que le Département veillera particulièrement, dans l'analyse des parcours CAC déposés, aux démarches de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble des parcours portés par les structures.</p>

## Notation des parcours

Chaque parcours est évalué selon les critères suivants :

<b>1. Articulation avec un processus de création</b>	
Professionnalisme et reconnaissance artistique/scientifique de l'artiste/du scientifique menant le parcours	<b>4 points</b>
Articulation du parcours avec le projet artistique ou scientifique en cours	<b>4 points</b>
<b>2. Co-construction du parcours</b>	
<b>L'atelier</b> , construit et encadré par l'artiste/ le scientifique, se déroule sur une durée d'environ 20h (les ateliers doivent être détaillés et le nombre d'heures pour chacun mentionné)	
Les activités proposées permettent aux élèves de comprendre le processus créatif et d'en suivre les différentes étapes	<b>1 point</b>
Les proposées aux élèves sont variées	<b>2 points</b>
<b>Les sorties</b> développent et mettent en perspective l'univers artistique/culturel de l'artiste/du scientifique et sa pratique (environ 10h)	
Elles ne s'effectuent pas exclusivement dans le champ artistique/scientifique dominant dans le parcours et pas seulement dans le lieu de la structure porteuse du parcours pour une diversité des sorties	<b>1 point</b>
Elles jalonnent le parcours et nourrissent le propos	<b>1 point</b>
<b>Les temps de réflexion/débat</b> permettent d'explicitier la démarche de l'artiste/du scientifique et le sens du projet auprès de la classe. Les Rôles sont bien répartis et équilibrés entre professeur/ artiste ou scientifique/structure/autres intervenants dans l'animation de ces temps. Ils ont lieu en présence des élèves et deux heures au moins doivent leur être dédiées.	
Les objectifs sont clairs et permettent de réunir les conditions d'une prise de recul et d'un débat nourri avec les élèves.	<b>1,5 point</b>
<b>Le temps de clôture.</b>	
Il offre une visibilité du chemin parcouru aux pairs, à la communauté éducative...	<b>1 point</b>
<b>3. Objectifs pédagogiques du parcours</b>	
Le parcours est en lien avec les entrées du projet d'établissement et notamment celles de son volet culturel	<b>1 point</b>
Le parcours doit créer du lien avec d'autres projets qui se mèneront dans l'établissement. Des temps d'ouverture (chantiers d'étape, rencontres avec d'autres classes) sont prévus.	<b>1,5 point</b>
Le parcours est en lien avec les enseignements. Les objectifs pédagogiques sont explicités par disciplines et en lien avec le socle commun de compétences et de culture.	<b>1 point</b>
L'Espace Numérique de Travail du collège est utilisé comme support de communication et de valorisation du projet.	<b>0,5 point</b>
Au moins deux à trois professeurs sont impliqués.	<b>1 point</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20,5 points</b>
<b>4. BONUS</b>	
Champs artistiques et culturels peu investis : Architecture, archéologie, arts du cirque, patrimoine, urbanisme, sciences dures, cultures et arts numériques.	<b>1 point</b>
Les outils numériques (blog, réseaux sociaux...) sont sollicités tout au long du parcours comme support d'appropriation pour les élèves (outils de suivi, carnet de bord...) et pour valoriser le travail accompli.	<b>0,5 point</b>
La thématique de l'égalité Femmes-Hommes est pleinement intégrée au parcours.	<b>0,5 point</b>

NOTA BENE

Le comité de pilotage examine avec la plus grande attention les objectifs des parcours qui, d'une année sur l'autre, engagent une même équipe enseignante et impliquent les mêmes artistes/scientifiques.

Dans un souci de renouvellement et de ré-interrogation des pratiques de chacun, un même artiste/scientifique ne pourra pas mener plus de 3 ans de suite un projet avec la même équipe enseignante.

## Examen des dossiers

L'examen des dossiers s'effectue selon différentes étapes :

1. Pré-validation des parcours par le comité de pilotage sur la base de leur évaluation (cf. notation des parcours). Le comité de pilotage composé des représentants de la DSDEN, du Rectorat et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles est présidé par le Conseil départemental.
2. Deux cas de figures sont alors possibles :

Cas de figure 1	Cas de figure 2
Parcours non retenu. Vous en êtes informé par la liste des résultats publiée sur la plateforme CAC.	Le contenu du parcours et son implantation dans le collège sont pré-validés.



La liste de ces parcours est diffusée sur la plateforme CAC.

Du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2020, vous devrez nous communiquer, pour chaque parcours, le calendrier prévisionnel.